

---

*Note de Synthèse*  
**BUDGETS 2024**

---

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation, sera transmise au contrôle de légalité et sera disponible sur le site internet de la commune : [www.saint-benoit-sur-loire.fr](http://www.saint-benoit-sur-loire.fr)

### **Contexte Général :**

La Commission des finances, réunie le 27 mars 2024, a souhaité notamment étudier :

- Les orientations budgétaires de la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement
- Les investissements à court et moyen terme envisagés
- La structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour les prochains budgets

Le Budget Primitif 2024, avec reprise des résultats antérieurs, s'inscrit dans le contexte défini dans les rapports des séances précédentes :

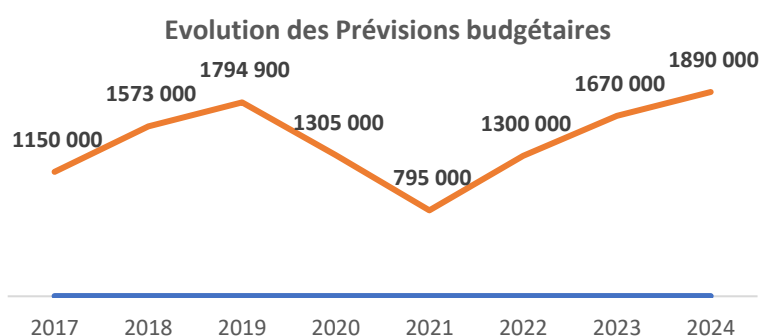
- Incertitude des dotations et renforcement de la péréquation horizontale
- Poursuite de la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement, sans détérioration de la qualité des services municipaux
- Maintien du taux des subventions aux associations de la Commune
- Poursuite des investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin
- Maintien des tarifs communaux
- Effort d'autofinancement ajusté ( Hausse de 2.8 % des taxes locales)

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 1 890 000 €
  - Section d'investissement : 1 980 000 €
- Soit un Budget Total de **3 870 000 €**

### **1.Section de fonctionnement**

Le Budget Primitif 2024 augmente de 11% par rapport au budget voté en 2023



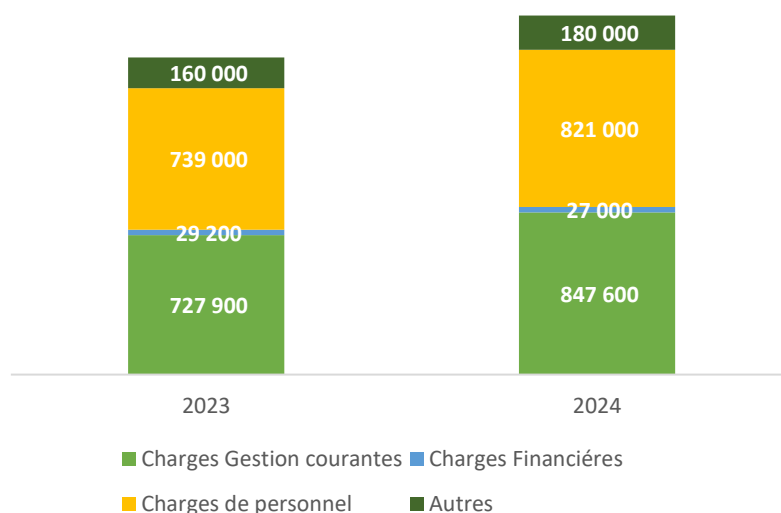
## 1.1. Dépenses de fonctionnement

La commission des finances souhaite poursuivre les efforts de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tant prévisionnelles que réelles.

Cette année, hors inflation, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées.

- Les charges à caractère général sont maintenues au plus juste
- Les enveloppes des subventions communales et du CCAS restent stables
- La participation obligatoire par élève aux charges de fonctionnement de l'école privée a été réévaluée : 860 € par élève
- Les ressources humaines (charges de personnel) sont en hausse (+11 %) suite aux réévaluations salariales réglementaires
- Certaines actions aux coûts directs peu élevés sont constituées d'interventions du personnel municipal valorisées dans le champ des ressources humaines (entretien des espaces publics, accueil périscolaire, restauration scolaire, mise en place d'une agence Postale Communale...)
- Les charges financières (remboursement intérêt) diminuent de 8 %

### Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement (dépenses de personnel non ventilées sur les actions) avec rétrospective 2023

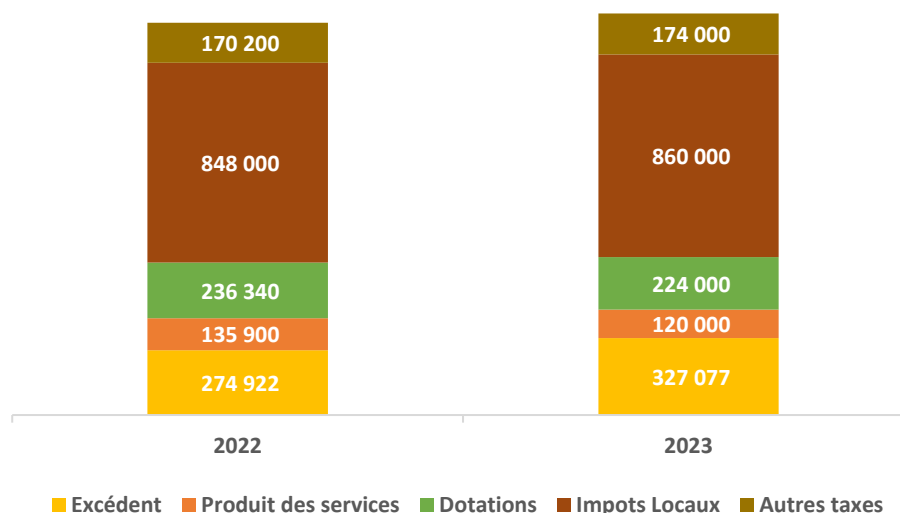


## 2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits de la fiscalité directe, des dotations de l'Etat et d'autres organismes publics et des recettes des services et ventes de la commune.

- L'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (hors part affectée à l'investissement) représente 17.3 % des ressources (19 % en 2023)
- Le produit des taxes locales augmente de 1.4 % en prévisionnel
- Les prévisions de dotations et participations diminuent de 6%
- La vente du Centre de Secours (130 000 €) permet un équilibre substantiel pour la section

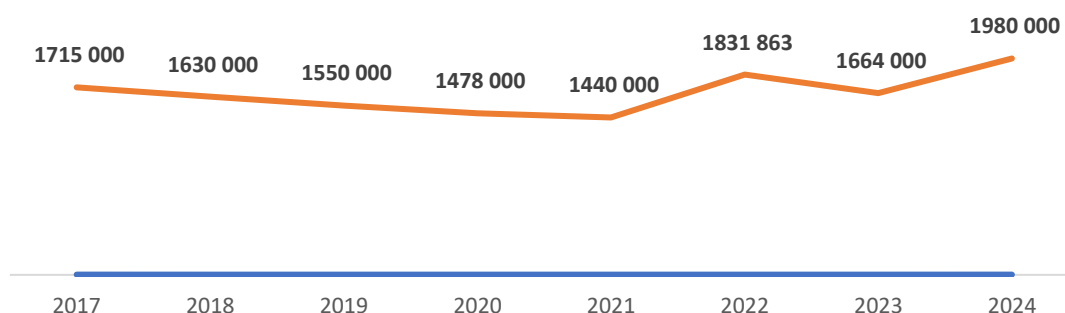
## Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement avec rétrospective 2023



### 2. Section d'investissement

Le Budget Primitif 2024 augmente de 17 % par rapport au budget précédent.

#### Evolution des Prévisions budgétaires

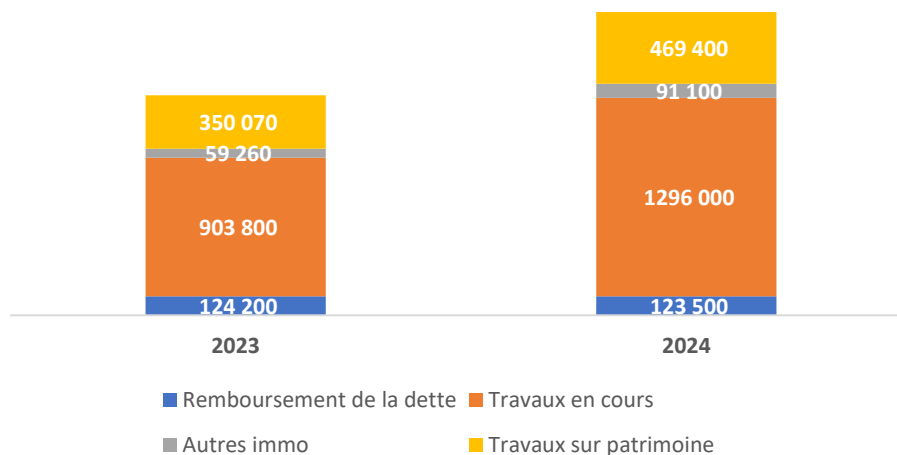


#### 2.1 Dépenses d'investissement

La section d'investissement représente 51.16 % du Budget Général total, en lien avec les orientations budgétaires 2021-2024 précédemment définis, à savoir :

- La programmation de travaux sur l'Abbaye de Fleury décomposé ainsi :
  - ~ Reliquat 2023 Tr 1 : 429 000 €
  - ~ Travaux 2024 Tr 1 : 638 000€
  - ~ Travaux 2024 Tr2/25 % : 228 000 €
- Les divers travaux d'amélioration des logements communaux : 97 000 €
- Le parcours pédagogique et observatoire : 115 000 €
- Les panneaux de cheminement touristique des fossés et centre historique : 18 000 €
- Les travaux de voirie : 122 000 €
- Le remboursement de la dette + portage : 123 500 €
- Etudes de projets : 82 700 €

## Répartition des dépenses prévisionnelles d'investissement avec rétrospective 2023

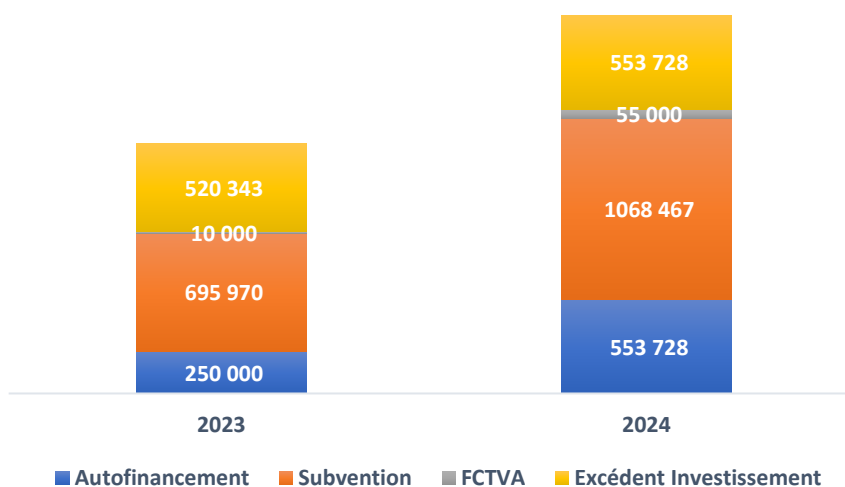


### 2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les ressources internes (autofinancement, vente de biens et taxes) : 357 805 € dont 300 000 € d'autofinancement (excédent de fonctionnement)
- Les ressources externes : 1 068 467.00 € (financements publics)
- Aucune ligne d'emprunt, ni de trésorerie  
S'y ajoute le report d'investissement cumulé : 553 728 €

### Répartition des recettes prévisionnelles d'investissement ou mode de financement de l'investissement avec rétrospective 2023



### 3. Les budgets annexes

La commune dispose de deux budgets annexes, votés en Hors Taxes

- Le Budget du service des eaux

- Le Budget du service de l'assainissement collectif

### **3.1. Budget du service des eaux**

Le service eau est géré en régie directe par la commune.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 194 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 120 000 €
- Soit un Budget Total de 314 000 €**

Dépenses 2024 :

- Intervention et maintenance réseau et Château d'Eau : 50 000 €
- Travaux réseau (route de Sully, rue du Port) : 80 000 €

### **3.2. Budget Assainissement**

Le service assainissement est en gestion déléguée par le biais d'un contrat d'affermage avec la SAUR, au vu de la complexité de la mission.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 270 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 333 800 €
- Soit un Budget Total de 603 800 €**

Dépenses 2024 :

- Schéma directeur : 49 000 €
- Extension réseau EU (route de Bonnée) : 30 000 €